

Projet de résolution.

AG 3.2.6.1.57

La Conférence Parlementaire Internationale du Commerce, ayant pris en considération le problème de la production et du commerce des céréales, en conséquence de la réduction qui se manifeste dans quelques-unes des nouvelles sources d'approvisionnement ouvertes pendant la guerre, émet le vœu que les Parlements et les Gouvernements des principaux pays importateurs, étudient d'urgence les moyens d'augmenter les productions intérieures et de rétablir le contact, par des accords opportuns, avec les sources de ravitaillement existant avant la guerre.